Italie : une proposition de loi veut condamner quiconque incite à un comportement mafieux ou en fait l’éloge

19/07/2021 à 19h04



Une proposition de loi veut condamner quiconque incite à un comportement mafieux ou en fait l’éloge, jusque dans les paroles de chansons. Les parlementaires italiens doivent se prononcer sur cette délicate bataille culturelle contre le crime organisé.

«Tu as été l’école de vie qui m’a appris à vivre avec honneur», chante sur une boîte à rythme très rapide le Sicilien Niko Pandetta. Ses paroles sont dédiées à son oncle mafieux emprisonné. «A cause de ces repentis, tu es enfermé là-dedans au 41 bis. Ils t’ont condamné à cette vie sans pudeur et sans dignité», poursuit-il en référence au plus sévère régime carcéral réservé aux membres d’organisations criminelles et aux terroristes. Celui-ci prévoit l’isolement, une surveillance spéciale et des visites limitées. «Si tu savais quelle douleur s’empare de mon cœur quand je me rends au parloir et que je ne peux t’embrasser», regrette encore l’artiste de Catane.

Le morceau date de 2016 et est disponible à l’écoute sur la plateforme musicale de la marque à la pomme. Son clip vidéo est également en ligne. La mélodie et son texte s’inscrivent

dans la « néomélodie », un sous-genre de la musique napolitaine. Comme de tradition donc, le Sicilien loue son oncle criminel en dialecte napolitain. Comme il y a cinq ans, cette ode à la mafia est encore aujourd'hui tout à fait légale. Mais ce genre de prestation pourrait prochainement être sévèrement puni. Une proposition de loi visant à introduire des circonstances aggravantes pour l'instigation et l'apologie du crime organisé est en effet examinée par les élus italiens.

[…]

Le Temps